Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260413-2026_04_13_04-DE

St Aubin du Cormier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

24 présent·e·s : M. Jérôme BEGASSE, M. Frédéric SALAÜN, Mme Cécile BREGEON, M. Bruno RENOUARD, Mme Catherine LEBON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, Mme Chloé BEAULIEU, Mme Claire BOULAY, Mme Séverine BUFFERAND, M. Arnaud FOUQUE, Mme Chloé GONORT ACHER, Mme Lydie HERVIEU, M. Franck JOURDAN, M. Thomas JUHEL, M. Vincent LE GOUARD, Mme Jacqueline LE QUERE, M. Yves LE ROUX, M. Jean LEFRANC, Mme Cécile MARCHAND, Mme Anouchka MEHEUST, M. William POMMIER, M. Jean-Philippe ROUDIER, M. Oliver SCHREIBER, formant la majorité des membres en exercice.

3 excusé·e·s : M. Florent BASLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAÜN, Mme Régine BRIELLE ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, Mme Cécilia LEMOINE ayant donné pouvoir à M. Jérôme BEGASSE.

Secrétaires de séance : M. Franck JOURDAN et Mme Séverine BUFFERAND
Date de convocation : le 07 04 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27

2026_04_13_04 Nomenclature : 5.3.6

Nomination du·de la représentant·e de la commune au Syndicat Départemental d'Electricité 35 (SDE 35)
Rapporteur : M. le Maire

Le SDE 35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.
Il regroupe, depuis le 1er mars 2010, les 332 communes du département.
Les SDE 35 est Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.
Le SDE 35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.
Le SDE 35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- Pilotage du groupement d 'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département
- SERENE 35 : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Part'ENR 35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives

Le SDE 35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- Pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- Gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge
- Porte des AMI permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges

Le SDE 35 contribue au développement des énergies renouvelables :

- En portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent
- En accompagnant les territoires dans l'élaboration de leur plans climats
- Au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.

Gouvernance :
Le SDE 35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260413-2026_04_13_04-DE

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les représentants communaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.
Dans chaque commune, le représentant communal est désigné par délibération du conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE 35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE 35 mais est le référent des affaires liées au SDE 35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE 35 au cours du mandat.

Sur ce rapport,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;
Considérant que le rôle du·de la représentant·e communal rappelé ci-dessus :
Considérant qu'il convient de désigner un·e représentant·e de la commune auprès du SDE 35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE 35 pour la durée du mandat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **désigne Mme Pascale MACOURS comme représentante auprès du SDE 35 pour le mandat.**
- **donne pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh